



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 juin 2010, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Afghanistan du 21 au 24 juin 2010. M. l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan (Turquie) conduira la mission.

Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la mission s'achèvera à Istanbul le 24 juin, date à partir de laquelle le Gouvernement turc assumera les fonctions d'hôte du séminaire informel du Conseil de sécurité consacré à l'instauration, au maintien et à la consolidation de la paix. Ce séminaire fera fond sur les connaissances et l'expérience que les participants auront acquises lors de la mission du Conseil en Afghanistan.

Les membres du Conseil ont adopté le mandat joint en annexe à la présente. La mission sera composée des membres suivants :

- M. l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting (Autriche)
- M^{me} l'Ambassadrice Mirsada Čolaković (Bosnie-Herzégovine)
- M. le Premier Secrétaire Christiano Sávio Barros Figueirôa (Brésil)
- M. l'Ambassadeur Wang Min (Chine)
- M^{me} l'Ambassadrice Susan E. Rice (États-Unis d'Amérique)
- M. l'Ambassadeur Alexander A. Pankin (Fédération de Russie)
- M. l'Ambassadeur Gérard Araud (France)
- M. l'Ambassadeur Emanuel Issoze-Ngondet (Gabon)
- M. l'Ambassadeur Yukio Takasu (Japon)
- M. l'Ambassadeur Nawaf Salam (Liban)
- M. l'Ambassadeur Claude Heller (Mexique)
- M. l'Ambassadeur Raff Bukun-Olu Wole Onemola (Nigéria)
- M. l'Ambassadeur Ruhakana Rugunda (Ouganda)
- M. l'Ambassadeur Mark Lyall Grant (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan (Turquie)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Claude **Heller**



Annexe

Mission du Conseil de sécurité en Afghanistan (juin 2010)

Mission conduite par M. l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan (Turquie)

Mandat

1. Réaffirmer l'appui continu du Conseil de sécurité au Gouvernement et au peuple afghan qui reconstruisent leur pays, renforcent les fondements d'une paix durable et de la démocratie constitutionnelle et reprennent la place qui leur revient dans le concert des nations.
2. Examiner les progrès que le Gouvernement afghan a accomplis, avec l'aide de la communauté internationale, notamment par le biais d'initiatives en faveur du renforcement des capacités, dans les domaines interdépendants que sont la sécurité, la gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme, les droits et l'autonomisation des femmes, la protection des enfants touchés par un conflit armé, le développement économique et social, la coopération régionale et la lutte contre les stupéfiants.
3. Évaluer l'état de mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, en particulier des résolutions 1806 (2008), 1868 (2009) et 1917 (2010), ainsi que la mesure dans laquelle les annonces de contributions que les participants ont faites aux conférences de Londres et d'Istanbul, tenues en 2010, et les engagements mutuels qu'ils y ont pris ont été concrétisés, en se plaçant dans la perspective de la Conférence de Kaboul.
4. Mettre l'accent sur le rôle central et impartial que l'Organisation des Nations Unies continue de jouer pour promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan en dirigeant les activités de la communauté internationale et soutenir fermement les efforts du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne la sécurité du personnel, et de son nouveau Représentant spécial pour l'Afghanistan, réaffirmer les priorités que le Conseil de sécurité a établies dans sa résolution 1917 (2010) et faire preuve de solidarité envers les hommes et les femmes de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).
5. Examiner la concrétisation du rôle central de coordination que le Conseil de sécurité a attribué à la MANUA et au Représentant spécial du Secrétaire général dans sa résolution 1917 (2010), compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre une approche intégrée et du principe du renforcement de la maîtrise et de la conduite des activités par l'Afghanistan.
6. Examiner les efforts que les autorités afghanes déploient, à l'appui des activités de développement et de stabilisation menées par les Afghans avec l'aide de la communauté internationale, pour faire face à la menace que font peser sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan les Taliban, les membres d'Al-Qaïda, les groupes armés illégaux, les criminels et ceux qui se livrent au trafic de stupéfiants ou au détournement de précurseurs chimiques;
7. Réaffirmer combien il importe d'appliquer les mesures et les procédures que le Conseil de sécurité a énoncées dans ses résolutions 1267 (1999), 1822 (2008) et 1904 (2009) et d'autres résolutions sur la question, et exprimer son appui à la coopération entre le Gouvernement afghan et la MANUA et le Comité des sanctions compétent créé par le Conseil.

8. Examiner la situation humanitaire et celle du développement dans le pays, y compris les efforts visant à accroître la part de l'aide au développement acheminée par l'intermédiaire du Gouvernement afghan et le rôle des Équipes de reconstruction de province, compte tenu des priorités de l'Afghanistan en matière de développement.

9. Évaluer la coopération et la coordination entre la MANUA et la Force internationale d'assistance à la sécurité, ainsi que l'appui mutuel qu'elles se fournissent, notamment dans les domaines de l'action humanitaire et des droits de l'homme et pour ce qui est de l'appui au processus électoral, compte dûment tenu des mandats qui ont été confiés à chacune.

10. Évaluer également les préparatifs des élections législatives qui doivent se tenir en 2010, ainsi que la crédibilité, la sûreté et la sécurité de ces élections.

11. Réaffirmer qu'il est crucial de favoriser la coopération et le dialogue à l'échelle régionale, moyen efficace de promouvoir la gouvernance, la sécurité et le développement en Afghanistan.
